

**Municipalité de la Commune
d'Arzier-Le Muids**

**Préavis No 13/2024
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 85'000.-- TTC
pour l'étude de valorisation des ressources en eau potable et
l'interconnexion entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de
Bassins

Délégué municipal

M. Frédéric Guilloud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'approvisionnement en eau potable est devenu un enjeu majeur des communes ces dernières années. Les différentes crises nous ont permis de mettre en avant certains points faibles dans notre approvisionnement en eau potable et d'en tirer les enseignements. La diversification de nos apports est primordiale pour sécuriser notre capacité à fournir cette ressource vitale à nos citoyens.

2. Descriptif

Crise de 2022

En 2022, nous avons vécu un épisode de sécheresse et un tarissement de la source du Montant très sévère. La Commune d'Arzier-Le Muids, en collaboration avec l'entente d'Eaudici, a entrepris plusieurs démarches pour pouvoir assurer le minimum vital pour sa population. En plus d'un déploiement de tuyaux sur 1'200 m avec l'aide de l'armée depuis le puits test de la Cézille, notre Commune a bénéficié de l'aide de la Commune de Bassins qui nous a gracieusement mis à disposition de l'eau jusqu'à la limite de la capacité de leurs propres ressources.

Etat général des ressources

La crise de 2022 a mis en évidence notre dépendance à une seule ressource en été, celle du Montant. Cette ressource, qui comptabilise près de 50% de notre production annuelle, a deux points faibles ; la fiabilité de sa source et la conduite unique qui monte depuis la station du Montant jusqu'au réservoir des Sendys. De plus, elle reste la plus coûteuse de toutes.

Coût moyen de production 2021-2023		
Montant	CHF 0.846.--	m3
Raisse	CHF 0.017.--	m3
Coteaux	CHF 0.068.--	m3

Ne tient pas compte des amortissements des conduites et des ouvrages

Le puits des Coteaux est un ouvrage pleinement fonctionnel, mais il n'arrive pas subvenir à l'entier des besoins du réseau inférieur (secteur Le Muids et clinique de Genolier). Un appoint depuis le réservoir des Sendys (réseau supérieur – Secteur Arzier) est nécessaire en période de pointe surtout en été.

Quant à la source de la Raisse, elle couvre nos besoins en eau de novembre à mars. En période d'étiage, elle ne donne malheureusement pas d'eau.

Descriptif du projet

Après la crise de 2022, différents échanges ont eu lieu entre les services techniques des communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins. Il en ressort que des intérêts communs existent et que nos ressources pourraient être mutualisées.

En effet, la diversification des ressources a été mise en avant, tant par le Canton que par l'étude préliminaire, comme la clé de voute d'une gestion pérenne de la distribution de l'eau potable. Une approche sous trois angles a été définie.

1. Interconnecter les réseaux d'eaux potable pour des échanges en cas de crise, pollution, incendie, pénurie et appoint.
2. Augmenter les capacités des ressources existantes.
3. Prospector pour trouver de nouvelles ressources.

Deux pré-études ont été commandées afin de définir la pertinence d'un projet d'interconnexion entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins. La pré-étude hydrogéologique nous démontre que nous avons un potentiel en eau qui n'est pas exploité au-dessus des gorges de Moinsel et la possibilité de valoriser des ressources peu exploitées sur la Commune de Bassins.

Le rapport technique (étude de faisabilité) trace les bases d'une interconnexion entre nos deux communes. Une séance avec les instances cantonales DGE-eau section hydrogéologie et OFCO interconnexion des réseaux d'eau a été réalisée et ces dernières soutiennent cette démarche.

Ce préavis d'étude de valorisation des ressources et d'interconnexion entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins a pour but de chiffrer les coûts de réalisation et de mettre en avant les différentes contraintes techniques d'une interconnexion, de prospector au-dessus des gorges de Moinsel pour trouver de nouvelles ressources et de mettre en avant le potentiel inexploité des ressources sur la Commune de Bassins.

3. Coûts

Etude de détail de la liaison entre les communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins	CHF	32'000.00
Etude de nouvelle ressources aquifères et accompagnement géologique	CHF	42'778.15
Total intermédiaire HTVA	CHF	74'778.15
Divers, imprévus (arrondi à env. 5.15%)	CHF	3'852.75
Sous-total HTVA	CHF	78'630.90
TVA 8.1%	CHF	6'369.10
Total TTC	CHF	85'000.00

4. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 9'435.--. Représentant les intérêts et amortissement projetés sur 10 ans.

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

5. Plan d'investissement

Cette dépense ne figure pas au plan d'investissement. Néanmoins, et compte tenu des explications qui précèdent, la nécessité d'une telle prospection plaide en faveur de cette dépense.

6. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 13/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.-- TTC pour l'étude de valorisation des ressources en eau potable et l'interconnexion entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

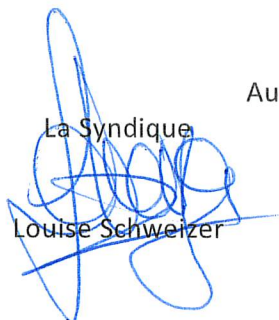
Oui les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 13/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 85'000. -TTC pour l'étude de valorisation des ressources en eau potable et l'interconnexion entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins.
2. de financer ce dernier par la trésorerie.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.


La Syndique
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire


Quentin Pommaz